

# L'Assemblée pour une justice

■ PARALLÈLEMENT À SES TRAVAUX APPROFONDIS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE, LA REPRÉSENTATION NATIONALE A DÉBATTU DÈS L'ÉTÉ DES PROJETS DU GOUVERNEMENT POUR LA JUSTICE, PROJETS ARTICULÉS EN UNE VASTE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION PROMULGUÉE LE 9 SEPTEMBRE D'UNE PART, ET UNE LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX JUGES DE PROXIMITÉ DÉBATTUE EN FIN D'ANNÉE D'AUTRE PART • VENANT COMPLÉTER LE MOUVEMENT LÉGISLATIF AINSI ENGAGÉ, UNE PROPOSITION DE LOI RÉPRIMANT LA CONDUITE SOUS L'EMPRISE DES STUPÉFIANTS A ÉTÉ ADOPTÉE À L'AUTOMNE PAR L'ASSEMBLÉE • LES DÉPUTÉS ONT ÉGALEMENT VOTÉ LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DU MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN. ■

## → Un nouveau contrat pour la justice

Comme l'a souligné Jean-Luc Warsmann dans son rapport, la loi du 9 septembre 2002 mobilise des moyens d'une ampleur sans précédent au service des quatre objectifs proposés à l'Assemblée par le garde des Sceaux : **améliorer l'effectivité de la réponse pénale, renforcer l'efficacité de la justice, mieux traiter la délinquance des mineurs, favoriser l'accès des citoyens au droit et à la justice.** Outre les questions financières et les diverses dispositions aménageant

l'instruction et l'usage de la détention provisoire, les députés ont notamment adopté deux amendements : le premier, de la Commission, limite le placement sous contrôle judiciaire aux mineurs de 13 à 16 ans ayant déjà eu affaire à la justice et prévoit le placement obligatoire dans un centre éducatif fermé ; le deuxième rend possible la suppression des allocations familiales versées pour les mineurs placés dans un centre éducatif fermé.

De gauche à droite  
Richard Dell'Agnola, auteur de la proposition de loi relative à la conduite automobile sous l'influence de drogues



## → Mêmes sanctions pour

## la drogue et l'alcool au volant



Le 8 octobre, l'Assemblée a adopté en première lecture la proposition de loi de Richard Dell'Agnola relative à la conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants. Débattu dans le contexte douloureux d'accidents meurtriers ayant impliqué la responsabilité de conducteurs drogués, ce texte prévoit de sanctionner de deux ans de prison et 4 500 euros d'amende la

conduite après usage de stupéfiants. **Ces peines, alignées sur celles concernant l'alcool, sont aggravées en cas d'accident mortel ou de récidive.** La proposition de loi étend également les possibilités de dépistage en permettant aux forces de l'ordre de soumettre à un test tout conducteur dès lors qu'existe à l'encontre de celui-ci une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'il a fait usage de stupéfiants.

# proche, rapide, efficace, au service du citoyen

## → Juges de proximité : efficacité et garanties



Valérie Pécresse, Sébastien Huette  
et Bernard Raison, membres  
de la Commission des lois

Le projet de loi organique relatif aux juges de proximité a été largement débattu et enrichi par les députés, dont la qualité du travail en commission a été saluée par le garde des Sceaux. **L'Assemblée s'est tout particulièrement attachée à préciser les conditions de recrutement de ces magistrats non-professionnels** qui devront

apporter aux petits litiges civils, comme aux petites infractions aux règles de vie en société, une réponse judiciaire simple, rapide et efficace. A noter qu'afin d'éviter toute ambiguïté sur la place et le rôle de chacun, les députés ont confié au juge d'instance le soin d'organiser l'activité de la juridiction de proximité.



**zoom**



**AMNISTIE 2002 :  
STRICT  
MINIMUM**

Suivant la volonté des députés de ne plus faire de cette "tradition républicaine" un encouragement aux comportements menaçant la sécurité publique, la loi d'amnistie consécutive à l'élection présidentielle, rapportée par Michel Hunault et adoptée le 12 juillet, a été la plus restrictive de l'histoire parlementaire.

Des amendements très nombreux ont ainsi ajouté à la liste des infractions habituellement exclues de l'amnistie le blanchiment d'argent sale, la traite des enfants, le détournement de fichiers informatiques et les sévices envers les animaux.

## faits & PERSPECTIVES

**3,65 milliards d'euros** supplémentaires seront affectés à la justice entre 2003 et 2007, permettant la création de 10 100 emplois.

**3 300 juges de proximité** seront recrutés d'ici à 2007.

**Grande criminalité** : après avoir intensément débattu en 2002 de la "petite" délinquance, les députés devraient examiner courant 2003 un projet de loi rénovant les moyens de lutte contre la "grande criminalité", avec notamment la création de pôles de magistrats spécialisés.